
République de Côte d'Ivoire

Évaluation de la stratégie et du programme de pays

Accord conclusif

Cote du document: EC 2026/135/W.P.5/Add.1

Point de l'ordre du jour: 6

Date: 19 octobre 2026

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: EXAMEN

Mesures à prendre: Le Comité de l'évaluation est invité à examiner l'accord conclusif de l'évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République de Côte d'Ivoire.

Questions techniques:

Indran A. Naidoo

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

Diane Abi Khalil

Responsable principale de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: d.abikhalil@ifad.org

Accord conclusif

A. Introduction

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation (BIE) a effectué en 2025 une évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) en Côte d'Ivoire tel qu'approuvé par le Conseil d'administration lors de la 143^{ème} session en décembre 2024. Il s'agit, à ce jour, de la toute première évaluation de stratégie effectuée par le BIE en Côte d'Ivoire ; le BIE avait mené une évaluation de performance de projet dans le pays et la validation de deux rapports d'achèvement de projet.
2. L'ESPP a pour objectifs principaux de: (i) évaluer la performance et les résultats de la stratégie et des opérations appuyées par le FIDA en Côte d'Ivoire, tels que décrits dans les Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2010 et 2020) et la Note de stratégie de pays 2016 et le COSOP 2020; (ii) dégager des enseignements et formuler des conclusions et des recommandations pour informer le futur partenariat entre le FIDA et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en faveur d'un développement rural équitable et sensible à la dimension genre. Les conclusions et recommandations issues de cette évaluation contribueront à la formulation du prochain COSOP du FIDA en Côte d'Ivoire.
3. De 1984 à 2025, le FIDA a financé treize projets en Côte d'Ivoire pour un coût total de 728,45 millions d'USD, avec une contribution financière de 274,58 millions d'USD (Annexe IV). Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments du portefeuille du FIDA en Côte d'Ivoire depuis 1984. Il récapitule le volume total des investissements approuvés, le nombre de projets mis en œuvre, ainsi que les six opérations couvertes par l'évaluation. Il précise également les financements mobilisés, comprenant la contribution du FIDA, les cofinancements internationaux et ceux du Gouvernement.
4. L'Accord conclusif de l'évaluation, établi à la fin du processus, est convenu entre le Gouvernement et la Direction du FIDA (représentée par le département des opérations de pays). Il indique le niveau d'acceptation des recommandations de l'ESPP (accepté, partiellement accepté ou non accepté) et les modalités de mise en œuvre sur lesquelles le Gouvernement et le FIDA se sont entendus. Ainsi, l'Accord démontre les engagements du Gouvernement et du FIDA pour des actions de mise en œuvre des recommandations de l'ESPP, dans des délais précis.
5. La mise en œuvre des recommandations fera l'objet d'un suivi au niveau du FIDA à travers le "Rapport du Président sur l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation et les actions de la Direction" (PRISMA), qui est présenté annuellement au Conseil d'administration du FIDA par la Direction du FIDA.
6. L'Accord conclusif est signé par le Gouvernement de Côte D'Ivoire représenté par le Ministre en charge de l'Agriculture et du développement rural (Gouverneur du FIDA) et la Direction du FIDA (représentée par le Vice-Président Associé, Département des opérations de pays). Le BIE a facilité le processus de préparation dudit Accord.

B. Accord conclusive

1. La Côte d'Ivoire est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest (322 462 km²) qui a connu, depuis la fin de la crise post-électorale en 2010, une croissance économique soutenue, avec un PIB réel en progression moyenne d'environ 6-7% sur la dernière décennie, malgré le choc de la COVID-19 et les pressions inflationnistes récentes. Cette dynamique coexiste avec des défis structurels persistants : une pauvreté fortement concentrée en zones rurales (plus de la moitié des ruraux concernés), de fortes disparités régionales, notamment dans le Nord à Bounkani, Bagoué et Bafing - une sécurité alimentaire et nutritionnelle fragile, et une insertion économique des

jeunes marquée par la précarité et l’informalité. Le secteur agricole reste central (environ 45% de la population est impliquée) mais fait face à une productivité faible des cultures vivrières, des infrastructures et services insuffisants, un développement limité de l’agro-industrie de transformation, un accès difficile au financement et au marché des petits producteurs, ainsi qu’une vulnérabilité élevée au changement climatique et à la dégradation des ressources naturelles. Compte tenu de ce contexte, le FIDA se doit de prêter une attention particulière à la performance de sa stratégie pays de la Côte d’Ivoire et à son programme pays.

7. **Recommandation 1. Poursuivre et élargir l’appui stratégique à la transformation structurelle du secteur agricole, tout en gardant l’amélioration durable de la production agricole et le renforcement de la résilience des systèmes de production comme un pilier central du prochain portefeuille.** Capitalisant sur les acquis en matière de productivité et de résilience, le portefeuille doit consolider les pratiques qui renforcent la résilience des systèmes de production, notamment celles permettant d’atténuer les risques climatiques et de diversifier les bases productives des exploitations. Les investissements hydro-agricoles et post-récolte devront être sécurisés par des mesures renforcées en amont (telles que la synchronisation des formations, de l’accès aux intrants et des mécanismes de financement ainsi que la consolidation du système semencier et de ses filières) afin de garantir leur performance et leur pérennité. La stratégie devra également être élargie (au-delà du riz irrigué et des cultures maraichères) pour englober dans la durée d’autres cultures vivrières essentielles à la sécurité alimentaire, ainsi que l’élevage, la pêche et l’aquaculture, afin de promouvoir des systèmes de production diversifiés, nutritifs durables et résilients.

Recommandation acceptée

8. ***Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :***
 - Le prochain COSOP (2027-2032) fera de l'amélioration durable de la production agricole, de la résilience des systèmes de production et de la transformation structurelle du secteur agricole les principaux axes stratégiques des interventions du FIDA en Côte d'Ivoire.
 - Le portefeuille poursuivra les investissements en faveur de l'intensification durable, de la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique, en capitalisant sur les acquis des opérations en cours.
 - Les futures opérations élargiront progressivement les interventions au-delà du riz irrigué et des cultures maraichères afin d'intégrer d'autres filières vivrières prioritaires, ainsi que les filières élevage, pêche et aquaculture, conformément aux priorités nationales en matière de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de diversification des systèmes de production.
 - Les investissements hydro-agricoles et post-récolte seront systématiquement accompagnés de mesures visant à renforcer les services d'appui aux producteurs, notamment le conseil agricole, l'accès aux intrants de qualité, le développement du système semencier, l'accès à des mécanismes de financement adaptés et la gestion durable des infrastructures.
 - Le FIDA poursuivra le dialogue stratégique avec le Gouvernement afin d'assurer une meilleure cohérence entre les investissements du portefeuille, les politiques sectorielles nationales et les contributions des autres partenaires techniques et financiers.

9. **Responsable et délai de la mise en œuvre :**

Actions	Responsables	Délais
Intégrer cette orientation stratégique dans le COSOP 2027-2032	FIDA, Gouvernement (MFB, MINADERPV, MIRAH, MINEDDTE)	Préparation du COSOP 2026-2027
Intégrer ces orientations dans la conception des nouveaux projets financés par le FIDA	FIDA, Gouvernement	À partir de 2026
Étendre progressivement les investissements aux filières vivrières, élevage, pêche et aquaculture	FIDA, Gouvernement	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Renforcer les dispositifs d'accompagnement des investissements (conseil, semences, intrants, financement, gestion des infrastructures)	Gouvernement, projets financés par le FIDA	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Assurer le suivi de la mise en œuvre à travers les revues du COSOP et du portefeuille	FIDA, Gouvernement	Annuellement

10. **Recommandation 2. Inclure parmi les priorités stratégiques le développement des chaînes de valeur et des agro-pôles, en consolidant le rôle des acteurs économiques en aval et en structurant un écosystème de finance rurale performant et inclusif.** Le prochain portefeuille devra positionner les coopératives, les PME et les entreprises privées comme moteurs de la valorisation économique, en garantissant des relations commerciales équitables avec les petits producteurs. Les interventions devront s'appuyer sur une architecture de finance rurale inclusive, durable et diversifiée, comprenant notamment des fonds de roulement, des instruments de garantie, des mécanismes de partage des risques et des solutions de finance climatique, afin d'accompagner les investissements productifs et post-récolte dans les filières prioritaires. Les investissements post-récolte devront être précédés d'analyses *ex ante* permettant d'évaluer leur viabilité économique, leur contribution à l'intégration des petits producteurs aux marchés et leur impact sur la création de valeur ajoutée. Une attention particulière devra être accordée à l'analyse des modèles d'affaires des entreprises leaders des agro-pôles ainsi qu'aux mécanismes permettant de garantir des partenariats inclusifs et durables avec les petits producteurs. Cette approche contribuera au développement de chaînes de valeur plus inclusives, compétitives et résilientes, en renforçant la professionnalisation des acteurs économiques, la capacité d'agrégation des coopératives, la sécurisation des débouchés des petits producteurs et l'émergence d'entreprises rurales durables.

Recommandation acceptée11. **Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :**

- Le prochain COSOP fera du développement de chaînes de valeur inclusives, compétitives et résilientes l'un des axes stratégiques du portefeuille du FIDA en Côte d'Ivoire, en cohérence avec les priorités nationales de transformation structurelle du secteur agricole et de développement des agro-pôles.
- Les futures opérations renforceront le rôle des coopératives, des organisations de producteurs, des PME agricoles et des entreprises privées en tant qu'acteurs clés de la transformation, de la valorisation, de la commercialisation et de

- l'accès aux marchés, tout en promouvant des partenariats commerciaux équitables, inclusifs et durables avec les petits producteurs.
- Les interventions soutiendront le développement d'un écosystème de finance rurale inclusif et durable, à travers la mobilisation d'instruments financiers adaptés, notamment les mécanismes de garantie, les dispositifs de partage des risques, la finance climatique et d'autres solutions innovantes favorisant l'investissement privé dans les chaînes de valeur agricoles.
 - Les investissements structurants dans les infrastructures productives et post-récolte seront systématiquement fondés sur des analyses économiques, financières et de marché réalisé en amont afin de garantir leur viabilité, leur rentabilité, leur inclusivité et leur contribution à la création de valeur ajoutée.
 - L'accent sera mis sur le développement de modèles d'affaires inclusifs au sein des agro-pôles afin de garantir une participation effective des petits producteurs, de renforcer les capacités d'agrégation des coopératives et de promouvoir des relations commerciales mutuellement bénéfiques entre les différents acteurs des chaînes de valeur.

12. Responsable et délai de la mise en œuvre :

Actions	Responsables	Délais
Intégrer le développement des chaînes de valeur inclusives, compétitives et résilientes dans le COSOP 2027-2032, en cohérence avec la stratégie nationale de développement des agro-pôles.	FIDA ; Gouvernement (MFB, MINADERPV, MIRAH)	Préparation du COSOP 2026-2027
Intégrer ces orientations dans la conception des nouvelles opérations financées par le FIDA.	FIDA ; Gouvernement	À partir de 2026
Développer des mécanismes de finance rurale adaptés aux besoins des producteurs, des coopératives, des PME et des entreprises agricoles.	Gouvernement ; FIDA ; institutions financières partenaires	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Réaliser des analyses ex ante des investissements structurants afin d'évaluer leur viabilité économique, leur inclusivité et leur contribution au développement des chaînes de valeur.	FIDA ; Gouvernement ; projets	Pour chaque nouvelle opération et investissement majeur
Promouvoir des modèles d'affaires inclusifs et renforcer les partenariats entre entreprises, coopératives et petits producteurs dans les chaînes de valeur soutenues.	Gouvernement ; FIDA ; projets ; secteur privé	Pendant la mise en œuvre du COSOP

13. **Recommandation 3. Élaborer une stratégie claire d'accompagnement progressif des organisations professionnelles agricoles (OPA) en vue de leur professionnalisation et de leur autonomisation.** Le portefeuille devra appuyer la mise en place d'un cadre stratégique visant à renforcer la gouvernance, les capacités de planification, la gestion administrative et financière ainsi que les capacités organisationnelles des OPA, en assurant une continuité de l'appui depuis les organisations de base jusqu'aux structures faîtières. Cette stratégie devra privilégier le recours à des animateurs endogènes et le développement de capacités durablement ancrées au niveau local, tout en favorisant la mise en place de mécanismes d'autofinancement permettant de réduire progressivement la dépendance des organisations aux financements extérieurs. Elle devra également renforcer le rôle économique des OPA dans la fourniture de services à leurs membres, notamment l'accès aux intrants, l'appui-conseil, la commercialisation et la gestion d'infrastructures collectives, tout en consolidant leur participation à la gouvernance des filières et au dialogue sur les politiques publiques. Cette approche contribuera à faire des organisations professionnelles agricoles des acteurs autonomes, crédibles et influents, capables de représenter durablement les intérêts des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes.

Recommandation acceptée

14. **Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :**
- Le prochain COSOP fera du renforcement institutionnel et de la professionnalisation des organisations professionnelles agricoles un axe transversal de l'ensemble du portefeuille.
 - Le FIDA appuiera le Gouvernement dans l'élaboration ou la consolidation d'un cadre stratégique harmonisé de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles, couvrant les organisations de base, les coopératives, les unions et les structures faîtières, en complémentarité avec les initiatives des autres partenaires techniques et financiers.
 - Les futures opérations mettront en œuvre une approche graduelle de renforcement des OPA, portant notamment sur la gouvernance interne, la planification, la gestion administrative et financière, le développement organisationnel, la fourniture de services économiques aux membres et le développement de mécanismes durables d'autofinancement.
 - Une attention particulière sera accordée au développement d'un réseau d'animateurs endogènes et de dispositifs locaux d'accompagnement afin d'assurer la pérennisation des acquis au-delà de la durée des projets.
 - Les interventions renforceront également la participation des OPA à la gouvernance des filières, aux plateformes de concertation et au dialogue sur les politiques publiques, tout en favorisant une représentation accrue des femmes et des jeunes dans les instances de décision.

15. **Responsable et délai de la mise en œuvre :**

Actions	Responsables	Délais
Intégrer le renforcement institutionnel et la professionnalisation des OPA dans le COSOP 2027-2032.	FIDA ; Gouvernement (MINADERPV, MIRAH)	Préparation du COSOP 2026-2027
Appuyer l'élaboration ou la consolidation d'un cadre stratégique harmonisé de renforcement des OPA, en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers.	Gouvernement ; FIDA ; partenaires techniques et financiers	2026-2027

Mettre en œuvre des programmes graduels de renforcement des capacités des organisations de producteurs, des coopératives, des unions et des structures faîtières.	Gouvernement ; FIDA ; projets ; ANADER ; Chambres d'agriculture ; organisations faîtières	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Développer des mécanismes d'autofinancement et renforcer la fourniture de services économiques par les OPA.	Gouvernement ; projets ; OPA ; FIDA	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Renforcer la participation des OPA aux instances de gouvernance des filières et au dialogue sur les politiques publiques, avec une attention particulière à l'inclusion des femmes et des jeunes.	Gouvernement ; FIDA ; organisations faîtières	Pendant la mise en œuvre du COSOP

16. **Recommandation 4. Elaborer une approche de ciblage différenciée et inclusive afin d'adapter les interventions aux capacités et aux besoins des différentes catégories de ménages ruraux et de garantir que les groupes les plus marginalisés bénéficient équitablement du portefeuille.** Le prochain portefeuille devra articuler ses interventions autour d'une approche combinant développement économique des petits producteurs, renforcement des chaînes de valeur et inclusion sociale. Cette approche devra proposer des modalités d'accompagnement différenciées selon les profils des bénéficiaires, notamment les petits producteurs, les organisations de producteurs, les coopératives, les PME rurales et les exploitations disposant d'un potentiel d'investissement, tout en renforçant les dispositifs destinés aux ménages les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les ménages à faible capacité productive, souvent exclus des services agricoles, financiers et entrepreneuriaux. Pour les jeunes, plusieurs parcours d'insertion devront être développés, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'entrepreneuriat agricole et des services connexes en milieu rural, en tenant compte de leurs profils, aspirations et contraintes spécifiques. Cette approche contribuera à renforcer l'inclusion économique et sociale des groupes vulnérables tout en favorisant l'investissement, la création d'emplois et le développement d'exploitations agricoles plus performantes et résilientes.

Recommandation acceptée

17. **Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :**
- Le prochain COSOP intégrera une approche de ciblage différenciée et inclusive comme principe transversal de l'ensemble du portefeuille, afin d'adapter les interventions aux caractéristiques, aux besoins et au potentiel des différentes catégories de bénéficiaires.
 - Les futures opérations mettront en œuvre des dispositifs d'accompagnement différenciés, combinant appuis techniques, accès aux services financiers, renforcement des capacités et accompagnement entrepreneurial, selon les profils et le niveau de développement des producteurs, des organisations de producteurs, des coopératives et des PME rurales.
 - Une attention particulière sera accordée à l'inclusion économique des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des ménages les plus

- vulnérables, à travers des mesures spécifiques visant à réduire les obstacles à leur accès aux actifs productifs, aux services, au financement et aux marchés.
- Les interventions développeront des parcours diversifiés d'insertion socio-économique des jeunes en milieu rural, en soutenant l'entrepreneuriat agricole, le développement des compétences, l'accès à l'emploi, les services connexes aux chaînes de valeur et les opportunités offertes par les économies verte et numérique.
 - Les projets renforceront le suivi des résultats en matière d'inclusion en assurant une désagrégation systématique des indicateurs par sexe, âge, situation de handicap et autres critères pertinents de vulnérabilité, afin d'améliorer le pilotage et de mesurer les effets des interventions sur les différents groupes cibles.

18. **Responsable et délai de la mise en œuvre :**

Actions	Responsables	Délais
Intégrer une approche de ciblage différenciée et inclusive dans le COSOP 2027-2032.	FIDA ; Gouvernement (MFB, MINADERPV, MIRAH, Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, MINEDDTE)	Préparation du COSOP 2026-2027
Développer des dispositifs d'accompagnement différenciés adaptés aux profils des bénéficiaires dans les nouvelles opérations.	FIDA ; Gouvernement ; projets	A partir de 2026
Mettre en œuvre des mesures spécifiques en faveur des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des ménages les plus vulnérables.	Gouvernement ; FIDA ; projets	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Développer des parcours diversifiés d'insertion socio-économique des jeunes en milieu rural.	Gouvernement ; FIDA ; projets ; partenaires spécialisés	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Renforcer les systèmes de suivi-évaluation afin d'assurer un suivi des résultats désagrégé par sexe, âge, situation de handicap et autres critères de vulnérabilité.	Gouvernement ; FIDA ; projets	Pendant la mise en œuvre du COSOP

19. **Recommandation 5. Intégrer systématiquement la mise à l'échelle et la durabilité dès la conception du portefeuille, et opérationnaliser ces dimensions à travers des dispositifs institutionnels, techniques et financiers adaptés.** Le prochain portefeuille devra être orienté vers un changement d'échelle des interventions en intégrant dans les politiques publiques les innovations agroécologiques, les pratiques de gestion durable des terres et des

eaux, ainsi que les approches d'adaptation au changement climatique ayant démontré leur efficacité. Dès la phase de conception, les opérations devront identifier les innovations à promouvoir, les modèles les plus appropriés pour leur mise à l'échelle et les conditions nécessaires à leur diffusion, notamment leur faisabilité technique et économique, leur appropriation par les bénéficiaires, leur alignement avec les politiques publiques et la capacité des institutions nationales et des partenaires à les pérenniser. Afin d'assurer la durabilité des investissements et des bénéfices générés, les projets devront intégrer des modèles de gestion et de maintenance adaptés, renforcer durablement les capacités des acteurs locaux et mettre en place des mécanismes financiers garantissant la pérennité des infrastructures et des services. Le recours systématique à des analyses *ex ante*, à des dispositifs de capitalisation des connaissances et à des mécanismes d'apprentissage continu permettra d'améliorer les modèles d'intervention, de favoriser leur diffusion à plus grande échelle et de renforcer leur durabilité.

Recommandation acceptée

20. Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :

- Le prochain COSOP fera de la mise à l'échelle des innovations et de la durabilité des investissements un principe directeur de l'ensemble du portefeuille, en cohérence avec les priorités nationales de transformation durable du secteur agricole.
- Les futures opérations identifieront, dès leur conception, les innovations techniques, institutionnelles et financières présentant un fort potentiel de réplication et définiront les stratégies de mise à l'échelle les plus adaptées, en tenant compte de leur faisabilité technique et économique, de leur appropriation par les bénéficiaires et de leur alignement avec les politiques publiques nationales.
- Les projets renforceront les dispositifs favorisant la pérennité des investissements, notamment à travers la mise en place de mécanismes de gestion et de maintenance des infrastructures, le renforcement des capacités des acteurs locaux, la responsabilisation des organisations bénéficiaires et la mobilisation de mécanismes de financement durables.
- Le portefeuille renforcera les dispositifs de capitalisation, de gestion des connaissances et d'apprentissage afin de documenter les résultats, d'améliorer en continu les modèles d'intervention et de faciliter leur diffusion à plus grande échelle.
- Le FIDA poursuivra son dialogue avec le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers afin de favoriser l'intégration des innovations les plus performantes dans les politiques publiques, les stratégies sectorielles et les dispositifs nationaux de mise en œuvre.

21. Responsable et délai de la mise en œuvre :

Actions	Responsables	Délais
Intégrer la mise à l'échelle et la durabilité comme principes directeurs du COSOP 2027-2032 et des nouvelles opérations.	FIDA ; Gouvernement (MFB, MINADERPV, MIRAH, MINEDDTE)	Préparation du COSOP 2026-2027
Identifier, dès la conception des nouvelles opérations, les innovations présentant un potentiel de mise à l'échelle et élaborer	FIDA ; Gouvernement ; projets	À partir de 2026

Actions	Responsables	Délais
les stratégies correspondantes.		
Mettre en place des dispositifs durables de gestion, de maintenance et de financement des infrastructures et des investissements soutenus.	Gouvernement ; FIDA ; projets ; organisations de producteurs	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Renforcer les systèmes de capitalisation, de gestion des connaissances et d'apprentissage afin de diffuser les bonnes pratiques et d'améliorer les modèles d'intervention.	FIDA ; Gouvernement ; projets	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Promouvoir l'intégration des innovations éprouvées dans les politiques publiques et les stratégies nationales à travers le dialogue politique et les partenariats.	Gouvernement ; FIDA ; partenaires techniques et financiers	Pendant la mise en œuvre du COSOP

22. **Recommandation 6. Renforcer la coordination, la capitalisation et la gestion du portefeuille afin de maximiser sa contribution à la transformation durable du secteur agricole et d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources de développement.** Le portefeuille devra renforcer la coordination des interventions et le dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers afin de favoriser une meilleure complémentarité des appuis, une mobilisation plus efficace des ressources et un meilleur alignement sur les priorités nationales. Le partage des rôles et des avantages comparatifs des différentes institutions intervenant dans le secteur agricole, notamment au sein du système des Nations Unies, devra être clarifié afin d'éviter les chevauchements et de renforcer les synergies. La capitalisation systématique des expériences, la gestion des connaissances et l'évaluation des résultats devront être intégrées comme des fonctions essentielles du portefeuille afin de favoriser l'apprentissage, l'amélioration continue des interventions et la diffusion des bonnes pratiques. Le FIDA et le Gouvernement devront également renforcer la coordination du portefeuille et de ses projets, promouvoir des approches harmonisées de mise en œuvre et poursuivre la simplification des procédures afin d'améliorer l'efficacité, de réduire les retards et de maximiser les synergies entre les opérations. Cette approche contribuera à améliorer durablement la performance du portefeuille, l'utilisation des ressources mobilisées et l'impact des interventions sur la transformation du secteur agricole.

Recommandation acceptée

23. **Modalités de mise en œuvre convenues par le FIDA et le Gouvernement :**
- Le prochain COSOP renforcera les mécanismes de coordination du portefeuille, de dialogue sur les politiques et de concertation avec le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers ainsi que les autres agences des Nations Unies, afin de promouvoir une meilleure complémentarité des interventions et un alignement renforcé sur les priorités nationales.
 - Le FIDA et le Gouvernement mettront en place des mécanismes favorisant une gestion plus intégrée du portefeuille, en renforçant les synergies entre les projets,

l'harmonisation des approches, la mutualisation des outils et des ressources, ainsi que le partage régulier des expériences et des enseignements.

- Les futures opérations intégreront des dispositifs renforcés de gestion des connaissances, de capitalisation, de suivi-évaluation et d'apprentissage adaptatif afin d'améliorer la qualité des interventions, de documenter les résultats et de favoriser la diffusion des innovations et des bonnes pratiques.
- Les parties poursuivront les efforts visant à simplifier et à rationaliser les procédures de mise en œuvre, dans le respect des règles nationales et des procédures du FIDA, afin de réduire les délais d'exécution, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'accélérer l'atteinte des résultats.
- Le dialogue stratégique avec le Gouvernement et les partenaires sera renforcé afin de favoriser une meilleure coordination des investissements, une mobilisation accrue des ressources et une intégration progressive des enseignements du portefeuille dans les politiques publiques et les stratégies sectorielles.

24. **Responsable et délai de la mise en œuvre :**

Actions	Responsables	Délais
Intégrer le renforcement de la coordination, de la gestion du portefeuille et du dialogue sur les politiques dans le COSOP 2027-2032.	FIDA ; Gouvernement (MFB, MINADERPV, MIRAH, Ministère du Plan et du Développement, MINEDDTE)	Préparation du COSOP 2026-2027
Renforcer les mécanismes de coordination entre les projets, les partenaires techniques et financiers et les agences des Nations Unies.	Gouvernement ; FIDA ; partenaires techniques et financiers	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Mettre en place des dispositifs renforcés de gestion des connaissances, de capitalisation et d'apprentissage afin de diffuser les bonnes pratiques et les innovations.	FIDA ; Gouvernement ; projets	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Simplifier et harmoniser les procédures de gestion du portefeuille afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et de réduire les retards.	Gouvernement ; FIDA ; projets	Pendant la mise en œuvre du COSOP
Assurer un suivi régulier des performances du portefeuille à travers les revues annuelles du portefeuille et du COSOP, afin d'ajuster les interventions et de renforcer les synergies entre les opérations.	Gouvernement ; FIDA	Annuellement pendant la mise en œuvre du COSOP

Signé le _____

Signé le 13/10/2026



Pour le Gouvernement de Côte D'Ivoire

Monsieur Bruno Nabagné KONE

Ministre de l'Agriculture,
du Développement Rural
et des Productions Vivrières

Pour le Fonds international de
développement agricole (FIDA)

Monsieur Donal Brown

Vice-Président adjoint
Département des opérations de pays